



MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 17 février 2016

Sous la présidence de Monsieur Serge Ancelot, Maire,
Étaient présents : Mrs Bellali, Douarre, Goujon, Jean, Legrand, Mathieu, Piquenet, Pratico, Resende Marquès, Torchet, Mmes Deseine, Guigard, Paulet, Tcherkès.

Absent excusé :-----

Secrétaire de séance : Mr Gilbert JEAN.

☆☆☆☆☆

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité :

- **A PRIS** note des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie :
• *Décision n°01/2016 en date du 7 janvier 2016 : restructuration du pôle scolaire – déclaration sans suite du lot 11 « serrurerie » suite à l'appel d'offres de décembre 2015.*

- **A ADOPTÉ** les comptes de gestion et **VOTÉ** les comptes administratifs 2015 avec les résultats cumulés suivants :

1°) budget communal

- **FONCTIONNEMENT** : + 346 469,15 €
- **INVESTISSEMENT** : + 294 114,68 €

2°) budget annexe de la salle communale

- **FONCTIONNEMENT** : + 20 599,80 €
- **INVESTISSEMENT** : + 39 265,87 €

3°) budget C.C.A.S :

constat d'un excédent de 3 706,61 € avant dissolution et transfert sur le budget communal au 28/10/2015.

- **A AFFECTÉ** les résultats 2015 comme suit :

- Budget communal :
125 318,83 € : report de l'excédent en fonctionnement.
- Budget annexe salle communale :
20 599,80 € : report de l'excédent en fonctionnement.

- **A VOTÉ** le budget 2016 de la salle communale équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :

FONCTIONNEMENT	37 629,80 €
INVESTISSEMENT	42 931,61 €

- **CONFIRME DONNER** la délégation à Monsieur le Maire, pour toute la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à certifier les abandons de parcelles aménagées en trottoir ou voirie afin de régulariser leur transfert au nom de la commune pour enregistrement aux services du cadastre.

Le Conseil Municipal a été informé :

- du relooking du nouveau site internet de la commune qui est en cours, un travail important est à effectuer afin d'adapter les articles à la nouvelle charte graphique.
- de la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 fixant, à compter du 1^{er} janvier 2016, à titre automatique au taux plafond les indemnités de fonction des maires de communes de moins de 1 000 habitants sans possibilité de réduction.
- de l'opération de régularisation en cours des parcelles de terrains aménagées en trottoir par la commune et n'ayant pas été régularisées lors des ventes de terrains constructibles.
- de l'avancement des pourparlers d'acquisition d'un terrain au soleil levant pour la création d'une éventuelle aire de stationnement paysagée.
- de la réflexion qui sera à mener pour l'acquisition de la réserve d'équipement n°1 au Plan Local d'Urbanisme permettant à moyen/long terme d'envisager l'extension du cimetière en soulignant que depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence d'extension et d'aménagement des cimetières dépend de la Communauté urbaine **Grand Paris Seine et Oise**.
- de l'ouverture de plis de l'appel d'offres pour la restructuration du pôle scolaire qui a été effectuée. Les offres ont été confiées aux architectes pour analyse.
- du rappel à Mrs Legrand et Bellali, délégués communaux siégeant au Syndicat de la Rivière Vaucouleurs Aval, de faire mentionner au PV de la prochaine réunion du syndicat que la commune d'Auffreville-Brasseuil ne participera pas financièrement aux études relancées sur le ruissellement puisque nos travaux ont été réalisés sans le syndicat et que les compléments d'honoraires qui avaient été nécessaires avaient été, en son temps, totalement à charge financière de notre commune.
- de la présence sur notre territoire d'une personne sans domicile fixe qui habiterait dans les bois. Des vêtements lui ont été fournis et de la nourriture régulièrement apportée.
- de la visite des berges par des personnes mandatées par le Syndicat de la Rivière Vaucouleurs-Aval, pour une étude écologique sur tout le parcours de la Vaucouleurs. Les riverains ont été avertis par courrier.
- de la nuisance signalée dans de nombreux quartiers de la commune par les aboiements intempestifs des chiens qui échappent à la vigilance élémentaire des propriétaires.